Publiée en ligne le 23 OCT. 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2023-119

L'an deux mille vingt trois, le 19 octobre à 18 h 30

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11 octobre 2023

Nombre de délégués :

☐ en exercice : 29

☐ présents : 23

☐ votants : 28

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. François BOISSERIE, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Monique PLAZZI, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Sandrine FUSADE et M. Francis CUBERTAFON.

Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY
Monique PLAZZI donne pouvoir à Laurent GORYL
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Annie ARNAUD
Sandrine FUSADE donne pouvoir à Valérie Isabelle BONIN
Francis CUBERTAFON donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Evelyne MACHANE

OBJET :

ANDES

Adhésion 2024

Rapporteur : L. GORYL

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix ;

Considérant que l'ANDES est un réseau de collectivités permettant d'accompagner les élus en charge du sport ; que l'association peut apporter des conseils personnalisés, propose des partenariats d'expertises, met en réseau les acteurs du sport et organise des formations sur des thèmes d'actualités ;

Considérant que l'adhésion de la Communauté de Communes permettra à l'ensemble des communes de bénéficier de ce réseau d'expertise ;

Considérant que le montant annuel des cotisations est fixé en fonction du nombre d'habitants par commune, auquel une minoration de 30 % est appliquée sur le montant total cumulé ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide** d'adhérer à l'ANDES au titre de l'année 2024 ;
- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif au présent dossier.

La secrétaire

E. MACHANE

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président

P. DARY

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20231019-DC2023760309-DE
Date de télétransmission : 23/10/2023
Date de réception préfecture : 23/10/2023